

L'interdiction européenne d'importation des produits dérivés du phoque : contre le bien-être et la conservation

Enjeu : les groupes extrémistes disent que tous les pays devrait emboîter le pas à l'Union européenne, qui a récemment imposé une interdiction d'importation des produits commerciaux dérivés du phoque; ils affirment que les campagnes anti-chasse au phoque jouissent d'un appui général du public. Cependant, ayant cédé aux demandes extrêmes, l'UE se retrouve dans une position juridique et éthique très difficile. Voici quelques exemples des résultats :

Les législateurs de l'UE ont suivi les campagnes bruyantes et agressives affirmant que la chasse commerciale est « cruelle »...

- La loi de l'UE laisse entendre maintenant que le prélèvement durable de la faune est immoral. Cette position enfreint les politiques de la Convention sur la diversité biologique, de l'Union mondiale pour la nature et de la Commission Brundtland.

Les politiciens de l'UE croyaient qu'une interdiction de produit commercial « sauverait » les phoques, mais ils ont accepté l'abattage des phoques sans utilisation finale...

- La loi de l'UE reconnaît maintenant qu'il est acceptable d'abattre des phoques afin de protéger les intérêts de la pêche (il est simplement inacceptable qu'une profession légitime ou un profit dérive de cette activité). La loi permet la commercialisation de produits si ceux-ci sont dérivés uniquement d'activités de « gestion des ressources marines », et si elle n'a pas de but lucratif – ce qui ne conserve pas les populations de phoques ni n'encourage les bonnes pratiques de chasse.

Les porte-parole de l'UE affirment que leur loi protège les intérêts des Inuits et d'autres peuples autochtones...

- Les intérêts inuits déclarent que l'exemption concernant les produits dérivés de la chasse à des fins de « subsistance » ou « traditionnelles » n'est qu'un symbole politique et une insulte. La soi-disant exemption « commerciale » ne reconnaît pas le droit des Inuits de gagner leur vie en vendant leurs produits. Le 29 avril 2009, le Conseil de l'Arctique a rejeté la demande de l'UE d'obtenir le statut d'observateur permanent, parce que, comme l'expliquait un des membres de ce Conseil : « L'UE n'a pas la sensibilité requise afin de reconnaître le [Conseil et ses membres] ».

Les politiciens de l'UE affirment que « le pouvoir du peuple a triomphé » et que la majorité des gens souhaitait une interdiction...

- Les réponses électroniques de « milliers de personnes », générées par des efforts de lobbying, n'étaient qu'une manipulation des médias et du processus législatif de l'UE.

Mentionnons aussi que des groupes d'animalistes extrémistes ont leur bureau dans les mêmes édifices que les parlementaires européens.

Les parlementaires européens ont voté sous l'effet de la contrainte...

- Le vote du 5 mai au sujet de la loi a eu lieu quelques semaines à peine avant les élections parlementaires de juin. Interviewée après le vote, Véronique Mathieu, membre du Parlement européen et représentant l'est de la France, a déclaré que le résultat du vote aurait été « complètement différent » s'il avait eu lieu après les élections : « *Nous avons été la proie de certains ONG, tant par courriel que par téléphone. Nous étions parfois menacés par rapport à notre vote, même au parlement. J'avoue que certaines personnes ont voté sous l'effet de la contrainte.* »

Les promoteurs de l'interdiction ont répandu la rumeur que la loi serait conforme aux obligations commerciales internationales...

- Depuis que la loi a été ratifiée, des sources ont diffusé des détails au sujet des opinions juridiques de l'UE, qui révèlent que la Commission et le Conseil savaient qu'il n'y avait pour ainsi aucun fondement juridique à cette loi. Le Canada et la Norvège contestent cette loi dans le cadre du mécanisme de règlement de différend de l'Organisation mondiale du commerce et ils ont de très bons arguments contre l'Union européenne.

En fin de compte : les efforts de l'Europe en vue de « sauver les phoques » ***ne donnent pas*** d'exemples mondiaux en ce qui concerne les méthodes de bien-être des animaux, et ils ne témoignent pas non plus d'une responsabilité environnementale, juridique et morale. Ils prennent racines dans la manipulation de l'opinion publique et dans l'opportunisme politique, sans imputabilité dans le monde réel. Leur « victoire » se résume à une loi à l'échelle de l'UE qui est hypocrite et qui va à l'encontre du bien-être et de la conservation.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visiter :
www.sealsandsealing.net

Bibliographie disponible sur demande